Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 87 (1936)

Heft: 8

Artikel: La fallacieuse notion du moindre effort

Autor: E.F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784548

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

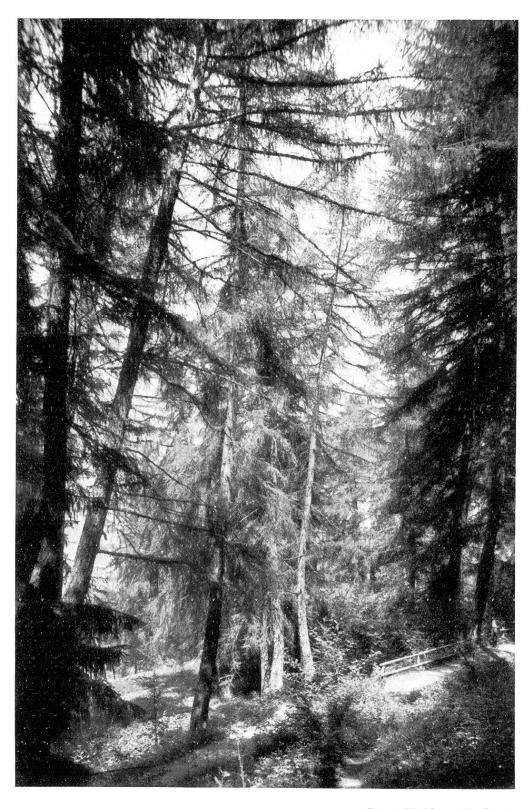
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

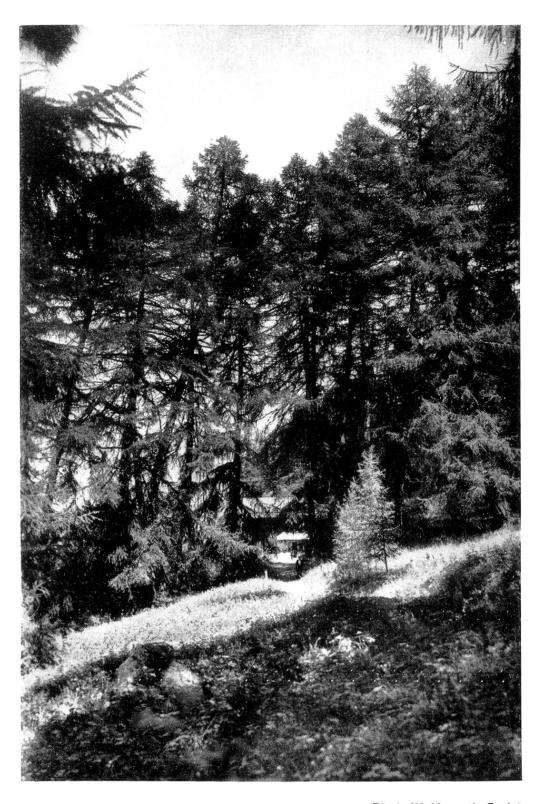
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Phot. W. Naegeli, Zurich

Les mélèzes de la propriété de Werra, aux Mayens de Sion (Valais).

Vue d'un groupe des plus typiques de ces arbres. (Altitude: 1350 m)



Phot. W. Naegeli, Zurich

Vue d'un autre groupe de mélèzes du même parc.

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

87^{me} ANNÉE AOUT 1936 N° 8

La fallacieuse notion du moindre effort.

Dans le chaos de ce XX^{me} siècle bouleversé sur lequel se penchent, comme médecins sur patients, les économistes les plus réputés, on a pu, et dû faire une constatation peu flatteuse pour la génération actuelle. De toute évidence, celle-ci n'est plus à la taille des événements de toute nature qui se précipitent. Au lieu de les dominer, elle les subit; bien plus, la plupart des hommes se montrent incapables de s'adapter au temps présent. Cette insuffisance, cet affaiblissement des facultés adaptives deviennent plus frappants si l'on remonte aux générations précédentes, et davantage encore si on songe à nos ancêtres qui, bien que plus ignorants, ont fourni dans l'adversité la preuve d'un courage moral dont il ne reste aujourd'hui plus grand'chose. J'ai lu, à ce propos, un livre fort intéressant du docteur Carrel: l'Homme, cet Inconnu, dans lequel l'auteur établit la relation intime et fatale existant entre l'exagération des commodités nées d'une « civilisation » trop poussée . . . et la peur de l'effort, la diminution de la responsabilité morale, qui caractérisent la plupart d'entre nous.

Par une curieuse, mais cependant naturelle association d'idées — car notre penchant n'est-il pas de chercher à profiter de nos lectures en établissant un parallèle avec les événements, voire les incidents du train-train journalier — c'est à ces choses-là que je pensais après avoir lu — et relu, ce qui me confère le droit de m'exprimer à mon tour — le très prosaïque et injuste article, paru dans un récent numéro du « Marché des bois », sur le façonnage défectueux des grumes.¹

Un marchand de bois zurichois, ancien importateur contraint maintenant de s'intéresser aux grumes indigènes, expose les mécomptes que lui ont valu de récents achats dans les cantons de Berne, Soleure et Neuchâtel. A l'entendre, les vendeurs ont commis faute sur faute : tronçonnage de pièces qui eussent dû rester

¹ « Marché des bois », du 25 mai 1936.

entières; — ce tronçonnage effectué sans tenir compte des longueurs utiles; — le mesurage a eu lieu par pièces entières, avant le tronçonnage; — enfin, les différents tronçons d'une même plante ont tous reçu le même numéro : celui de la pièce-mère. Comment, s'écrie-t-il, voulez-vous que l'acheteur s'y reconnaisse? Et pourquoi — dans les cantons précités — les plantes sont-elles tronçonnées alors qu'à Zurich, par exemple, les vendeurs font amener des plantes entières sur les places de dépôts? Ce qu'on fait à Zurich peut également être réalisé dans les autres régions du plateau (sic!). De telles pratiques montrent tout simplement l'incompréhension et l'incapacité du personnel responsable; elles doivent disparaître.

Cette violente diatribe ayant pris fin, la rédaction du «Marché des bois » a jugé convenable de l'apostiller en lui donnant son approbation pleine et entière! Un rugissement, suivi d'une bénédiction pour celui qui a rugi ... Mais nous sommes d'un autre avis.

Commençons notre réplique en citant un moraliste du XVIII^{me} siècle qui, entre autres maximes, nous a dédié celle-ci :

« L'obscurité est le royaume de l'erreur. »

— Ne croyez-vous pas, monsieur, qu'un petit contrat, précisant les points que vous critiquez, eût permis d'éviter à la fois les mécomptes que vous avez eus et la peine de vous plaindre?

Le marchand de bois de la Suisse orientale, qui veut s'approvisionner dans la Suisse occidentale, se déplace généralement pour visiter le bois mis en vente. Cela peut se faire de deux façons différentes. La première consiste à parcourir la distance dans une puissante automobile et à visiter, dans un temps-record, le plus possible de lots intéressants. Pour plaire à cet acheteur, le bois devrait être complètement façonné, trié, rangé le long des chemins. Mais ce n'est pas toujours possible; aussi l'acheteur croitil pouvoir se fier à son habileté professionnelle et commerciale pour acquérir, après quelques instants, des lots dont il n'aura visité qu'une faible partie (ou même, qu'il n'aura pas visités du tout !). Et c'est fini . . . et vive la loi du moindre effort ! . . . jusqu'au moment de la livraison, où les déboires commenceront pour l'une et pour l'autre des parties.

La seconde manière, qui est la bonne, consiste à visiter en

détail le lot proposé; à assister au mesurage; à discuter la découpe, partielle ou totale, reconnue nécessaire ou avantageuse par chacun des intéressés; et à marquer cette découpe sur chaque plante. En quittant la forêt, on a l'impression d'avoir fait un bon travail, et on ne se séparera pas avant d'avoir, sinon signé, du moins jeté les bases de ce petit contrat, que je me suis permis de recommander et que chaque partie contractante se fera d'avance un devoir et un plaisir d'observer honnêtement. Voilà la bonne manière, celle dont les résultats récompensent largement efforts fournis; celle que j'ai vu pratiquer bien souvent, et encore récemment, à la satisfaction réciproque des intéressés. Que cette pratique soit considérée comme négligeable, voire répréhensible par le correspondant du « Marché des bois » (organe de l'association des propriétaires des forêts) cela ne paraît, hélas! que trop certain. Et la comparaison qu'il fait avec d'autres régions, où ses souhaits ont été mieux exaucés devrait, à priori, nous pénétrer du sentiment de notre incompétence et de la nécessité de mieux acueillir les exigences des acheteurs. Mais comparaison n'est pas raison — on le verra tout à l'heure — aussi me refusé-je à instituer, au détriment de la forêt, un traitement de faveur à l'égard de certains intermédiaires placés entre producteurs et consommateurs de grumes et qui, méprisant la forêt, sont trop enclins à considérer le bois comme marchandise en vrac devant rester intact, jusqu'à la porte du débitant. A l'impossibilité, nul n'est tenu!

— En situant les cantons de Berne, Soleure et Neuchâtel dans le Plateau suisse, vous prenez, M. l'ancien importateur, une liberté bien grande et qui serait de nature à ruiner l'équilibre des régions naturelles de notre pays. Il vous sera difficile de vous tirer de ce mauvais pas, encore qu'une circonstance atténuante pourra être invoquée, du fait qu'une petite portion du premier de ces trois cantons se rattache effectivement au Plateau. Nous autres, qui connaissons bien le Jura, continuerons certainement, malgré les épithètes accablantes contenues dans votre article, de penser que le débusquage de plantes entières y est impossible dans la majorité des cas. Disons plutôt, pour être explicite, que la possibilité de livrer une proportion variable de plantes entières n'est exclue pour aucune forêt jurassienne. Ce qu'il faut comprendre, c'est que cette possibilité peut et doit logiquement varier entre

un minimum, représenté par zéro, et un maximum égal à cent, suivant les conditions changeantes du terrain, des peuplements et des moyens de dévestiture. Bien plus, de nombreux cas se présentent où la découpe, au moins partielle, ne saurait être différée jusqu'au moment où l'abatage sera complètement achevé : des cas semblables appelleront l'intervention de l'acheteur avant et, si possible, pendant le cours de l'exploitation; ce sera, pour lui, une occasion toute trouvée de marquer ou de vérifier la découpe.

Il v a une différence fondamentale à observer entre la majorité des forêts du Plateau — où le débusquage de longues pièces, facilité par les moyens mécaniques que nous connaissons, ne cause pas nécessairement plus de dégâts que le débusquage d'un plus grand nombre de courtes pièces — et la majorité des forêts du Jura, où le débusquage doit être précédé du dévalage, opération fort délicate et capricieuse dont la réussite ne dépend pas seulement des capacités professionnelles de ceux qui l'exécutent, mais encore du terrain, de l'état des peuplements et du ménagement qu'ils exigent, enfin de la longueur et de la grosseur des pièces à dévaler. Quand un acheteur exhale sa mauvaise humeur au sujet d'une pièce tronçonnée, se doute-t-il que ses paroles contiennent peut-être un blâme injustifié, quand ce n'est une injure, à l'égard du personnel d'exploitation qui, dans ce cas précis, peut justement avoir tenté l'impossible pour vaincre des difficultés dont il n'est pas aisé d'apprécier la gravité, aussi longtemps qu'on ne les a pas soi-même vécues.

En opposition à certains pays exportateurs qui, avec ou sans plan, épuisent leurs réserves forestières, et qui, ayant délibérément consenti au sacrifice total, n'ont plus rien à refuser à leurs acheteurs, la Suisse se classe heureusement parmi les pays qui honorent la sylviculture. Elle y figure en bon rang, car le souci du forestier suisse n'est pas seulement de sauvegarder le patrimoine dont il a la garde et la responsabilité : il veut encore augmenter et améliorer la production ligneuse. De nouvelles méthodes de traitement, un enseignement précieux, fondé en grande partie sur l'expérience, une saine émulation professionnelle permettront d'obtenir des résultats dont on pourra, dans l'avenir, retirer tous les fruits.

Comme toutes choses humaines sont perfectibles, nous recon-

naissons que des progrès sont encore désirables dans les différents domaines touchant, directement ou indirectement, à l'exploitation et au commerce des bois, notamment : la culture d'essences bien en station, soumises à une sélection attentive et capables de fournir des assortiments appréciés; le façonnage plus soigné, grâce à une meilleure préparation professionnelle du bûcheron; la présentation et le triage des assortiments, dans les limites permises par l'orographie des lieux; enfin, de meilleures conditions pour la desserte, là où le nécessaire n'a pas encore été fait. — Ce que, pour ma part, je ne puis admettre, c'est le « bourrage de crâne » dissimulé derrière l'« arrosage » dont nous avons été gratifiés. C'est aussi la tentative d'introduire dans la forêt suisse, sans tenir compte de sa diversité, des méthodes importées on ne sait d'où et qui, en fait, accordent à l'exploitation la primauté sur la culture. L'acceptation d'une aussi étrange prétention ne tarderait pas à entraîner la décadence de ce qui, maintenant, fait notre orgueil. Cela, je suis sûr que les sylviculteurs suisses ne le permettront jamais. Et combien ils auront raison! E. F.

Une lutte inexorable.

C'est, certes, celle que le forestier doit parfois soutenir contre la forêt elle-même, cette forêt qu'il a cependant à cœur de soigner, de développer et d'embellir! Nous voulons parler, ici, des déboisements effectués sur les pâturages, afin de rendre à la pâture la place qu'elle occupait jadis, place bien souvent envahie à nouveau par la végétation forestière, parce que le pâturage autrefois créé n'a pas été convenablement entretenu.

Il n'est pas question ici de rouvrir le débat sur le déboisement plus ou moins complet des pâtures. Il est bien reconnu et admis maintenant qu'au Jura, comme dans les Alpes, un pâturage trop boisé vaut mieux qu'une montagne trop déboisée et que — tant pour l'abri du bétail que pour celui du gazon — tout déséquilibre dans la juste harmonie d'un pâturage boisé est aussi préjudiciable à la forêt qu'à la pelouse.

La forêt n'en demeure pas moins un envahisseur, lent mais constant; dans de nombreux cas, le forestier doit intervenir pour conserver les bonnes pâtures et les préserver d'un retour graduel à un boisé, souvent mal constitué et de médiocre rendement. Mais il arrive trop souvent qu'après avoir déboisé quelque parcelle, ou en avoir extirpé les buissons, le forestier ou le pâtre croient avoir fait tout le nécessaire; ils continuent ailleurs à « faire du pré », sans se de-